

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS

Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-cinq, le dix novembre à dix-huit heures,
le **Bureau communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux
de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur
Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :
en exercice : 23
présents : 16
procurations : 2
votants : 18

Date de convocation :
04 novembre 2025

PRESENTS : A. RIESEN, S. BEN OTHMANE, M. GENOUD, N. LAKS,
P-J. CRASTES, P. CHASSOT, E. ROSAY, C. VINCENT, J. BOUCHET,
M. DE SMEDT, J-C. GUILLON, B. FOL, A. MAGNIN, L. CHEVALIER,
F. de VIRY, F. BENOIT

REPRESENTEES : L. DUPAIN par C. VINCENT, J. LAVOREL par F. BENOIT

EXCUSE : M. MERMIN

ABSENTS : J-L. PECCORINI, A. CUZIN, M. GRATS, V. LECAUCHOIS

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Délibération n° b_20251110_eau_049

Avenant n° 01 au marché de travaux de renouvellement de la conduite communautaire d'eau potable et du refoulement vers Croix Biche – Le Thouvet à Présilly (marché n° 202428)

Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur Rosay, 6e Vice-Président,

Dans le cadre des travaux de renouvellement de la conduite communautaire d'eau potable et du refoulement vers Croix Biche – Le Thouvet à Présilly, des prestations non prévues ont été réalisées :

- La réalisation de sondages afin de localiser les conduites d'eau potable existantes.
- La réalisation de deux branchements.
- La pose de pièces en fonte Ø150.
- Le curage des fossés impactés par les travaux.

Ces modifications techniques font l'objet du présent avenant en plus-value d'un montant de 43 068,72 € H.T. soit 51 682,46 € T.T.C., représentant une augmentation de 5,89 % du montant initial du marché qui s'élève désormais à 773 828,83 € H.T. soit 928 594,60 € T.T.C.

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles R2123-1, 4 et 5 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 ;

Vu la délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021 portant approbation du Projet de territoire 2020-2026, et notamment la fiche action n° 4 : développement de l'offre de services et d'équipements améliorant la qualité de vie quotidienne ;

Vu la délibération n° b_20240701_eau_25 du bureau communautaire du 01 juillet 2024 pour l'attribution du marché de travaux de renouvellement de la conduite communautaire d'eau potable et du refoulement vers croix biche – Le Thouvet à Présilly, au groupement Rampa/Besson/Megevand, rendu exécutoire le 04 juillet 2024 ;

Vu la délibération n° c_20241014_adm_94 du Conseil communautaire du 14 octobre 2024 modifiée portant élection des membres du Bureau communautaire ;

Vu la délibération n° c_20250317_adm_020 du Conseil communautaire du 17 mars 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois, et notamment la compétence en matière d'eau ;

Vu la délibération n° c_20250414_fin_030 du Conseil communautaire du 14 avril 2025 modifiée portant adoption du budget primitif 2025 – Budget annexe Régie eau ;

Vu la délibération n° c_20250414_adm_059 du Conseil communautaire du 14 avril 2025 portant remplacement d'un membre du Bureau communautaire ;

Vu la délibération n° c_20250526_adm_060 du Conseil communautaire du 26 mai 2025 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président et au Bureau communautaire, et notamment prendre toute décision concernant les avenants aux marchés et accords-cadres de travaux dont le montant est supérieur à 500 000 € H.T. et inférieur à 2 000 000 € H.T. (crédits prévus au budget) ;

Vu l'avis de la Commission Achats, réunie le 03 novembre 2025 ;

Vu l'avenant n° 01 annexé à la présente délibération ;

DELIBERE

Article 1 : approuve l'avenant n° 01 au marché de travaux de renouvellement de la conduite communautaire d'eau potable et du refoulement vers Croix Biche – Le Thouvet à Présilly (marché n° 202428), pour un montant en plus-value de 43 068,72 € H.T. soit 51 682,46 € T.T.C., et tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : rappelle que les crédits sont inscrits au budget annexe Régie eau – exercice 2025 – chapitre 23 - immobilisations en cours.

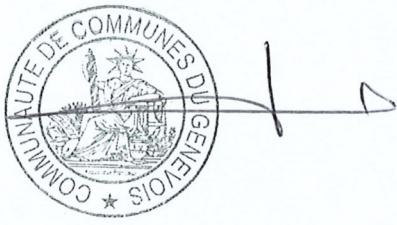
Article 3 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant et toutes pièces annexes.

Article 4 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 18
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

La secrétaire de séance,
Carole VINCENT



Le Président,
Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère
exécutoire de cette délibération :
- Télétransmise en Préfecture le 14/11/2025
- Publiée le 14/11/2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.



Envoyé en préfecture le 14/11/2025

Reçu en préfecture le 14/11/2025

Publié le 14/11/2025

S²LO

ID : 074-247400690-20251110-B25110EAU049_1-DE

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
AVENANT N° 01

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS

Bâtiment Athéna Entrée 2
38, rue Georges de Mestral
74160 ARCHAMPS
Tél : 04 50 95 92 60

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

- Titulaire du marché public / Mandataire du groupement :

RAMPA TRAVAUX PUBLICS SAS

Zone de Malchamps
74160 FEIGERES
Tél : 04 50 38 26 88
SIRET 323 468 991 00159

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

**TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE LA CONDUITE COMMUNAUTAIRE D'EAU POTABLE ET DU
REFOULEMENT VERS CROIX BICHE – LE THOUVET - COMMUNE DE PRESILLY**

Marché n° 202428

- Date de la notification du marché public : 17/07/2024
- Durée d'exécution du marché public : 9 mois
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :
 - Taux de la TVA : 20 %
 - Montant HT : 730 760,11 €
 - Montant TTC : 876 912,13 €

Il s'agit d'un marché à prix unitaires.

D - Objet de l'avenant.

Envoyé en préfecture le 14/11/2025
Reçu en préfecture le 14/11/2025
Publié le 14/11/2025
ID : 074-247400690-20251110-B25110EAU049_1-DE



■ Modifications introduites par le présent avenant :

- Réalisation de sondages afin de localiser les conduites d'eau potable existantes (FTM1) : le positionnement exact de ces dernières n'était pas connu et plusieurs investigations ont été nécessaires pour la localisation des 2 conduites, côté amont et côté aval, sous voirie, chemin et parcelles agricoles
- Réalisation de branchements non prévus initialement (FTM2) : centre équestre (PEHD 63mm) et habitation BURNIER (PEHD 32mm)
- Pose d'éléments en fonte de diamètre 150 mm : induite par la réalisation des branchements supplémentaires qui ont été raccordés sur la nouvelle conduite d'alimentation du poteau d'incendie afin d'éviter des prises en charge sur la conduite principale 300 mm
- Curage des fossés impactés par les travaux

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

NON OUI

Montant des travaux supplémentaires

1/ Réalisation de sondages afin de localiser les conduites d'eau potable existantes

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 12 860,74 €
- Montant TTC : 15 432,89 €

2/ Réalisation de branchements non prévus initialement

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 26 517,98 €
- Montant TTC : 31 821,58€

3/ Pose d'éléments en fonte de diamètre 150 mm

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 1 335,00 €
- Montant TTC : 1 602,00 €

4/ Curage des fossés impactés par les travaux

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 2 355,00 €
- Montant TTC : 2 826,00 €

Soit un total avenant + 5.89 % du marché initial :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : **43 068,72 € HT**
- Montant TTC : **51 682,46 € TTC**

Nouveau montant du marché

- Taux de la TVA : 20 %
- Nouveau montant HT : **773 828,83 €**
- Montant TTC : **928 594,60 €**

Envoyé en préfecture le 14/11/2025

Reçu en préfecture le 14/11/2025

Publié le 14/11/2025

ID : 074-247400690-20251110-B251110EAU049_1-DE



■ Incidence de l'avenant sur les délais :

L'avenant a une incidence sur les délais d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

NON

OUI

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Archamps, le

Monsieur le Président, Florent BENOIT

Référence de la décision/délibération :

Transmis au contrôle de légalité le :

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A , le

Signature du titulaire,

FICHE TRAVAUX MODIFICATIFS

Envoyé en préfecture le 14/11/2025

Reçu en préfecture le 14/11/2025

Publié le 14/11/2025

S²LO

ID : 074-247400690-20251110-B251110EAU049_1-DE



TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE LA CONDUITE COMMUNAUTAIRE D'EAU POTABLE ET DU REFOULEMENT VERS CROIX BICHE SECTEUR DU THOUVET à PRESILLY

MAITRISE D'OUVRAGE :

Communauté de Communes du Genevois
Adresse : 38 Rue Georges de Mestral - Bâtiment Athéna 2 -
ARCHAMPS TECHNOPOLE
74166 SAINT JULIEN EN GENEVOIS CEDEX

MAITRISE D'ŒUVRE D'EXECUTION :

ATIE

IDENTIFICATION DU MARCHE

MARCHE

MARCHE N° : 2024-28

LOT N° :

NOTIFIE LE : 17/07/2024

TITULAIRE

ENTREPRISE : Groupement Rampa/Besson/Megevand

Adresse :

OBJET DU DOCUMENT

Référence : FTM n°01

Concerne : Les travaux supplémentaires suivants :
'- recherche de canalisations existantes avant travaux

CONDITIONS FINANCIÈRES DES MODIFICATIONS ENVISAGÉES

MONTANT INITIAL DU MARCHE	749 440,70 € H.T.	899 328,84 € T.T.C
MONTANT DES PRÉSENTES MODIFICATIONS		- € T.T.C
Total devis modificatifs déjà approuvés	- € H.T.	- € T.T.C
Total devis modificatifs	12 860,74 € H.T.	15 432,89 € T.T.C
NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ APRÈS VALIDATION DES PRÉSENTES MODIFICATIONS	762 301,44 € H.T.	914 761,73 € T.T.C
Soit en % devis modificatifs / marchés travaux initial	1,72%	

INCIDENCE SUR LE CALENDRIER DES TRAVAUX DES MODIFICATIONS ENVISAGÉES :

pas d'incidence

ACCEPTATION PAR L'ENTREPRISE DES MODIFICATIONS ENVISAGÉES AUX CONDITIONS FINANCIÈRES ET INCIDENCES DÉLAIS CI-DESSUS

Dans le cadre de ce chantier, il a été nécessaire de procéder à des sondages pour retrouver la conduite existante (cf, annexe jointe).

OBSERVATIONS :

A Archamps

Le : 21/07/25

Nom, signature et cachet du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre

Le Président

Florent Benoit



DECOMPOSITION DU PRIX DE VENTE

Sondage et recherche de réseaux - Le Thouret, Présilly

FICHE TRAVAUX MODIFICATIFS



TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE LA CONDUITE CO

DU REFOULEMENT VERS CROIX BICHE
SECTEUR DU THOUVET à PRESILLY

Envoyé en préfecture le 14/11/2025

Reçu en préfecture le 14/11/2025

Publié le 14/11/2025

S2O

MD1074-247400690-20251110-B251110EAU049_1-DE

MAITRISE D'OUVRAGE :

Communauté de Communes du Genevois
Adresse : 38 Rue Georges de Mestral - Bâtiment Athéna 2 -
ARCHAMPS TECHNOPOLE
74166 SAINT JULIEN EN GENEVOIS CEDEX

MAITRISE D'ŒUVRE D'EXECUTION :

ATIE

IDENTIFICATION DU MARCHE

MARCHE

MARCHE N° : 2024-28

LOT N° :

NOTIFIE LE : 17/07/2024

TITULAIRE

ENTREPRISE : Groupement Rampa/Besson/Megevand

Adresse :

OBJET DU DOCUMENT

Référence : FTM n°02

Concerne : Les travaux supplémentaires suivants :
'- réalisation de 2 branchements

CONDITIONS FINANCIÈRES DES MODIFICATIONS ENVISAGÉES

MONTANT INITIAL DU MARCHE	749 440,70 € H.T.	899 328,84 € T.T.C
MONTANT DES PRÉSENTES MODIFICATIONS		- € T.T.C
Total devis modificatifs déjà approuvés	12 860,74 € H.T.	15 432,89 € T.T.C
Total devis modificatifs	26 517,98 € H.T.	31 821,58 € T.T.C
NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ APRÈS VALIDATION DES PRÉSENTES MODIFICATIONS	775 958,68 € H.T.	931 150,42 € T.T.C
Soit en % devis modificatifs / marchés travaux initial	3,54%	

INCIDENCE SUR LE CALENDRIER DES TRAVAUX DES MODIFICATIONS ENVISAGÉES :

pas d'incidence

ACCEPTATION PAR L'ENTREPRISE DES MODIFICATIONS ENVISAGÉES AUX CONDITIONS FINANCIÈRES ET INCIDENCES DÉLAIS CI-DESSUS

Dans le cadre de ce chantier, il va être créé 2 nouveaux branchements, l'un pour une habitation et l'autre pour le centre équestre qui sont aujourd'hui alimentés par une source.
Ces branchements seront refaturés aux abonnés une fois réalisés.

OBSERVATIONS : 9 prix nouveaux ont été ajoutés au marché.

En pièce jointe, le DQE.

A Archamps

Nom, signature et cachet du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre

Le Président

Florent Benoit

Le : 21/7/25



FICHE TRAVAUX MODIFICATIFS

Envoyé en préfecture le 14/11/2025

Reçu en préfecture le 14/11/2025

Publié le 14/11/2025

ID : 074-247400690-20251110-B251110EAU049_1-DE



Communauté de commune du Genevois
Travaux de renouvellement de la conduite communautaire d'eau potable et du refoulement vers Croix Biche
Le Thouvet à Présilly

N° Prix	DESIGNATION	MARCHÉ				AJOUT BRANCHEMENT AEP	
		Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant	FTM 2	
						Quantité	Montant HT
8	P.V. SURPROFONDEUR DE TRANCHEE (de 1 à 3m) Ce prix rémunère les plus-values sur les prix de l'article 7 pour couverture supérieure à 1 mètre, et ne dépassant pas 3,00 m - Le déclimètre de surprofondeur par mètre :						
14	DECHARGE AUTORISEE Ce prix rémunère : La plus-value pour décharge autorisée non fournie par le maître d'ouvrage. Ce prix rémunère la plus-value sur les prix 7 à 9 pour une décharge autorisée recherchée par l'entreprise, sur présentation de justificatifs.	m³	2 276.00	17.55	39 943.80 €	107.25	1 882.24 €
19	BLINDAGE CAGE METALLIQUE Ce prix rémunère : Le blindage des parois de fouille toutes profondeurs, y compris sujétions de retrait selon guide SETRA avant remblaiement et compactage, et y compris sur largeur éventuelle de tranchée pour mise en place du blindage.						
19.1	- cage métallique de protection pour canalisation DN < ou = à 400	ml	662.00	14.63	9 685.06 €	3.00	43.89 €
22	REMISE EN ETAT DES TERRAINS Ce prix rémunère, sur ordre du Maître d'ouvrage, le décapage de la terre végétale sur 0,30 m, le stockage en cordon ou en tas, la remise en place après travaux, y compris épierrage, hersage et nivellement après stabilisation du sol. Les surfaces de remise en état des terrains traversés sont définies par le maître d'ouvrage au niveau de l'élaboration du devis estimatif. Elles intègrent la zone de passage de la conduite et la zone d'occupation temporaire en fonction de la profondeur et de la nature du terrain.	m²	300.00	11.70	3 510.00 €	20.00	234.00 €
23	ENGazonnement Ce prix rémunère l'engazonnement des terrains, y compris hersage, roulage, épierrage minutieux. Les surfaces de remise en état des terres agricoles traversées et de l'engazonnement sont définies par le maître d'ouvrage au niveau de l'élaboration du devis estimatif. Elle intègre l'emprise des travaux et le passage de la canalisation.	m²	300.00	4.88	1 464.00 €	20.00	97.60 €
24	MATERIAUX DE REEMPLACEMENT EN TRANCHEE Ce prix rémunère la fourniture et mise en place de matériaux de remplacement en tranchée, y compris transport, compactage selon guide SETRA.						
24.3	- gravier non traité (G.N.T.) 0/63	m³	1 121.00	43.88	49 189.48 €	107.25	4 706.13 €
24.7	- gravette roulée 4/12	m³	851.00	50.70	43 145.70 €	28.05	1 422.14 €
26	P.V. POUR CROISEMENT DE RESEAU Ce prix rémunère les plus-values pour sujétions particulières dues aux croisements de câbles, égouts, canalisations, aqueducs ou autres ouvrages rencontrés dans la fouille, y compris recherches et sondages, soutènement, confortation et réparation, reconstitution des signalisations éventuelles, y compris les difficultés de terrassement, et le terrassement manuel. En cas de canalisations groupées, un seul croisement sera comptabilisé.						
26.2	- pour un ouvrage public type AEP(> 201 mm)-EP(> 301 mm)	u	10.00	87.75	877.50 €	4.00	351.00 €
29	COUCHE DE BASE CHAUSSEE Ce prix rémunère la fourniture, transport, mise en oeuvre, réglage, réglage et compactage selon guide SETRA, de gravier concassé 0/20 ou 0/31.5. (de courbe granulométrique située à l'intérieur du fuseau type).						
29.1	- le metre cube en place, en gravier concassé 0/20 ou 0/31,5	m³	278.00	50.70	14 094.60 €	10.00	507.00 €
35	SONDAGES Ce prix rémunère l'exécution de sondages particuliers à la pelle mécanique ou à la main, préalablement à l'exécution d'autres travaux, exclusivement sur autorisation du Maître d'ouvrage.						
35.1	- pour un sondage > à 2m de profondeur	u	3.00	243.75	731.25 €	2.00	487.50 €
36	SIGNALISATION PAR FEUX CIRCULATION ALTERNEE Ce prix rémunère la signalisation routière par feux tricolores pour circulation alternée, conformément à la législation en vigueur.						
41	CAMION EXCAVATRICE Ce prix rémunère la mise à disposition du matériel cité, y compris son chauffeur et le déplacement de l'engin sur le site concerné	1/2J	4.00	1 146.60	4 586.40 €	1.00	1 146.60 €
41	La demi-journée						
42	REGARD PREFABRIQUE PROFONDEUR 1,50 m - RADIER GRAVIER Ce prix rémunère la fourniture et pose de regards préfabriqués série chaussée y compris le terrassement (déblais-remblais du site), avec échelons, éléments verticaux à jonction bétonnée, dalle de couverture, y compris système de puisard tel que défini dans CCT. Non compris le tampon. Prix valable pour une profondeur de 1,50 m par rapport au radier en gravier sur 0,10 . L'unité						
42.6	- pour un ouvrage de 1500 x 1500 mm	u	1.00	1 501.50	1 501.50 €	1.00	1 501.50 €
47	DISPOSITIF DE FERMETURE POUR REGARD SUR COLLECTEUR Ce prix rémunère la fourniture et la pose d'un dispositif de fermeture de regard, en fonte, fabriqué selon la norme EN124 et certifié par l'AFNOR ou bureau équivalent, d'ouverture utile DN 600 mm minimum à cadre circulaire et estampillé de l'intitulé de la collectivité avec la mention eaux usées ou eau potable.						
47.1	- Classe D400, ouverture utile DN 600 mm minimum, en fonte pleine, poids minimum 55 kg, à cadre circulaire de hauteur minimum 95 mm, articulé et verrouillé.(type REXEL, BRIO, AUTOMATIC ou équivalent)	u	1.00	243.75	243.75 €	1.00	243.75 €
47.2	- Classe D400, ouverture utile DN 600 mm minimum, en fonte pleine, poids minimum 85 kg, à cadre circulaire de hauteur minimum 95 mm, contact sur faces d'appui usinées ou à joint, non solidaire du cadre ou articulé (type RL85-2, PAMREX)	u	1.00	282.75	282.75 €	1.00	282.75 €
51	GRILLAGE AVERTISSEUR Ce prix rémunère la fourniture et mise en place d'un grillage avertisseur plastique avec fil métallique.	ml	1 854.00	0.98	1 816.92 €	90.00	88.20 €
56	FOURREAU T.P.C. Ce prix rémunère la fourniture et pose en tranchée d'un fourreau de type T.P.C., y compris la pose de la canalisation à l'intérieur du fourreau, non compris le sable de pose.						
56.5	- pour un diamètre extérieur de 90 mm	ml	632.00	7.80	4 929.60 €	90.00	702.00 €
	2- ADDUCTION D'EAU POTABLE						

Communauté de commune du Genevois
Travaux de renouvellement de la conduite communautaire d'eau potable et du refoulement vers Croix Biche
Le Thouvet à Présilly

N° Prix	DESIGNATION	MARCHE				FTM 2	
		Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant	AJOUT BRANCHEMENT AEP	
						Quantité	Montant HT
66	PIECES SPECIALES EN FONTE DUCTILE PN 16 POUR CANALISATION PRESSION						
66.13	- pièces spéciales DN 300 - équivalence métrique	ml	120.00	142.35 €	17 082.00 €	7.00	996.45 €
71	CANALISATION PEHD 16 BARS						
71.4	04 - pour un diamètre nominal de 32 mm	ml	33.00	8.78 €	289.74 €	78.00	684.84 €
77	ROBINET-VANNE OPERCULE METALLIQUE SURMOULE 16 BARS						
77.8	- pour un diamètre nominal de 60/65 mm	u	1.00	185.25 €	185.25 €	1.00	185.25 €
83	VENTOUSE AUTOMATIQUE						
84	BOUCHE A CLE FONTE TETE REGLABLE la fourniture et pose d'une bouche à clé complète pour robinet-vanne avec tête réglable en hauteur en fonte ductile, pour chaussée d'un poids minimum de 14 kg, Hauteur totale 18,5 mm, tube allongé à colerette en fonte, plaque de tabernacle, tabernacle en béton ou embase de tabernacle, y compris massif de protection autour de la tête.	u	3.00	140.40 €	421.20 €	4.00	561.60 €
86	TIGE DE MANOEUVRE la fourniture et pose sur robinet-vanne, d'une tige de manœuvre complète avec manchon et bouchon sur tube-allonge pour une hauteur maximum de 1.50 mètre	u	3.00	146.25 €	438.75 €	4.00	585.00 €
89	TRANCHEE A L'ENGIN COUVERTURE MOYENNE DE 1 M TERRAIN DE TOUTE NATURE la tranchée pour pose de canalisations de branchement en terrain de toute nature susceptible d'être exécutée avec engins mécaniques, y compris mini pelle et tout croisement, d'une profondeur moyenne de 1.00 m mesurée à partir de la génératrice supérieure extérieure du tuyau, la longueur étant mesurée à partir de l'axe de la canalisation principale, non compris les surprofonduers pour lit de pose.	ml	33.00	48.75 €	1 608.75 €	90.00	4 387.50 €
93	TRANCHEE A LA MAIN EN TERRAIN DE TOUTE NATURE la tranchée pour pose de canalisation de branchement en terrain de toute nature effectuée à la main sur autorisation du Maître d'Ouvrage en cas d'impossibilité d'emploi d'engins mécaniques la longueur étant mesurée à partir de l'axe de la canalisation principale.	m3	5.00	68.25 €	341.25 €	5.00	341.25 €
95	PERCEMENT PAROI BETON POUR CONDUITE						
95.2	- pour un diamètre nominal compris entre 40 mm et 80 mm	u	8.00	175.50 €	1 404.00 €	4.00	702.00 €
97	BRANCHEMENT AEP SUR CANALISATION DN > 150 MM						
97.3	- pour un DN de robinet de 25 mm	u	2.00	390.00 €	780.00 €	2.00	780.00 €
110	REGARD PREFABRIQUE PRESOLE POUR COMPTEUR						
110.1	- pour un regard hors voirie pour un seul branchement PEHD de DN 25 mm à DN 32 mm	u	2.00	491.40 €	982.80 €	2.00	982.80 €
PRIX HORS BORDEREAUX							
PN02	Fourniture et pose PEHD DN63	ml		25.00 €		6.00	150.00 €
PN03	Fourniture et pose PEHD DN40	ml		15.00 €		5.00	75.00 €
PN04	Fourniture et pose pièce spéciale - PEHD DN63	ml		28.00 €		10.00	280.00 €
PN05	Fourniture et pose pièce spéciale - PEHD DN40	ml		20.00 €		10.00	200.00 €
REGARD PREFABRIQUE PROFONDEUR 1,50 m - RADIER GRAVIER - dimension 1200x1200							
Ce prix rémunère la fourniture et pose de regards préfabriqués série chaussée y compris terrassements (déblais-rempilais du site), avec échelons, éléments verticaux à jonction bétonnée, dalle de couverture. Non compris le tampon. Prix valable pour une profondeur de 1,50 m par rapport au radier en gravier sur 0,10.							
PN06	L'unité						
PN07	BRANCHEMENT AEP SUR CANALISATION DN > 150 MM						
PN07	- pour un DN de robinet DN40	u		450.00 €		1.00	450.00 €
PN08	Fourniture et pose ensemble de comptage (sans compteur)						
PN08	- pour un DN de robinet DN15	u		110.00 €		1.00	110.00 €
PN09	Fourniture et pose ensemble de comptage (sans compteur)						
PN09	- pour un DN de robinet DN20	u		150.00 €		1.00	150.00 €
MONTANT TOTAL HT				730 760.11 €			26 517.98 €
TVA 20%				146 152.02 €			5 303.60 €
MONTANT TOTAL TTC				876 912.13 €			31 821.58 €